

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Définition

Peinture mate pour intérieur à base de silicate de potassium, sans odeur et exempte d'agents de conservation en pots, de plastifiants et de solvant – contient moins de 5% de liant organique, conformément à la norme EN 18262.

Liant

Sol-Silicate et dispersion polymérique.

Propriétés

Comme peinture pour l'habitat à base de silicate dérivé de la technologie «Sol».

- Avec certificat de l'«Institut für Umwelt und Gesundheit» IUG de Fulda – Convient aux personnes allergiques,
- au bénéfice du label «TüV»,
- très perméable à la vapeur d'eau,
- résistance à l'abrasion humide: classe 2 selon EN 13.300,
- exempte de tension,
- ne contient pas de substances pouvant causer l'effet «fogging»,
- bonne résistance à la prolifération des moisissures,
- très bonne adhérence sur supports minéraux (une couche de fond n'est pas nécessaire),
- bonne opacité,
- très blanc,
- exempte de reprises, également en grandes surfaces,
- bonne aptitude à la retouche.

Domaine d'emploi

Murs et plafonds à l'intérieur. Peut être appliqué directement sur du plâtre, des lissages à base de plâtre, du béton, du mortier ainsi que sur tous les anciens supports organiques secs et cohérents. Avec son certificat de l'IUG de Fulda, l'emploi du *Classidur AquaSilit* est particulièrement indiqué dans les locaux sensibles (hôpitaux, écoles, chambres d'enfants...) ainsi que, plus généralement, dans l'habitat.

CARACTÉRISTIQUES DE LIVRAISON

Viscosité:	pâteuse – respecter les consignes de dilution
Teinte:	blanc
Odeur:	neutre
Stockage (20°C):	12 mois en bidons bien fermés à l'abri du gel et de la chaleur.
Emballage:	5l - 12,5l
COV:	2004/42/CE A/a 30 g/l (2010) max. 30 g/l
Class. AFNOR:	famille 1, cl. 7b2

RÉSULTAT DES MESURES

Aspect:	mat absolu (1.0% sous un angle de 85°)
Densité:	1,50 (valeur moyenne)
Extrait sec:	59% (valeur moyenne)

Séchage à 20°C et 65% d'humidité relative

- sec au toucher après environ 1 heure
- recouvrable après environ 4 heures

Une température basse et un taux d'humidité élevé ralentissent le séchage.

Perméabilité à la vapeur d'eau: Sd < 0,01 m (Grande)

Résistance à l'abrasion humide: classe 2 selon EN 13.300

Opacité: classe 1 pour 130 ml/m² selon EN 13.300

UTILISATION

Etat du support

Propre et cohérent. Appliquer au préalable sur supports souillés le *Classidur Universal Primer Xtrem epoxy*.

Application

Pinceau, rouleau, pistolet.

Airless

Peut être appliqué sans dilution avec des machines Airless possédant un débit théorique supérieur ou égal à 3 l/min.

Buse:	0,019 – 0,021 inch
Pression:	180 – 200 bars
Filtre:	60 Mesh

Dilution

1) Support avec une absorption normale

1 ^{ère} couche:	0-5% avec de l'eau
2 ^{ème} couche:	0-5% avec de l'eau

2) Support très absorbant

1 ^{ère} couche:	5-10% avec de l'eau
2 ^{ème} couche:	0-5% avec de l'eau

Nettoyage des ustensiles

Directement après utilisation avec de l'eau.

Teintage

Pastels avec des pâtes compatibles à base d'oxydes.

Température minimale de travail

+ 8°C (température du support).

Consommation

100 – 130 ml/m² (8-10 m²/l), en fonction de la structure et de l'absorption du support.

Système de recouvrement

1-2 x *Classidur AquaSilit*

Remarques:

- ne pas appliquer sur du badigeon,
- les aliments non emballés hermétiquement sont à déplacer pendant l'application et le séchage,
- le *Classidur AquaSilit* est à base de silicate et donc alcalin. C'est pourquoi les précautions suivantes doivent être observées:
 - protéger les yeux et la peau des giclures,
 - protéger le verre, le bois et le carrelage des giclures,
 - ôter immédiatement les giclures avec de l'eau.

Consulter la fiche de sécurité sur www.claessens.com

La présente fiche technique propose des informations sur nos produits et a été établie au mieux de nos connaissances. Elle correspond aux connaissances les plus récentes en matière de technique et d'expériences du fabricant. Toutefois, compte tenu de la multitude des supports et des conditions liées aux produits, l'acheteur/utilisateur reste tenu de vérifier, sous sa propre responsabilité et selon les règles de l'art et du métier, que les matériaux présentés sont adaptés à l'utilisation envisagée. Par conséquent, aucune garantie n'est donnée pour la mise en œuvre et les propriétés mentionnées dans la présente notice. Les informations sont fournies à titre indicatif et ne créent pas de droits particuliers ou d'obligations principales ou accessoires particulières dans le cadre du contrat de vente. Toute nouvelle notice annule et remplace le présent document. La dernière version de ce document se trouve sur www.claessens.com



VERNIS CLAESENS SA
Avenue du Silo 6
CH-1020 Renens
Tel. +41 21 637 1717
www.claessens.com



A SWISS COMPANY

CLASSIDUR AQUASILIT -



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : CLASSIDUR AQUASILIT

Code du produit :

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : VERNIS CLAESSENS SA.

Adresse : Route du silo 6.CH-1020 .Renens.Suisse.

Téléphone : +41 (0)21 637 17 17. Fax : +41 (0)21 637 17 29.

reach@claessens.com

www.claessens.com

Poison centre: France +33 140 05 48 48. Deutschland +49 551 19240. Italia +39 06 305 4343. Nederland +31 30 274 88 88.

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +41 (0)44 251 51 51.

Société/Organisme : centre toxicologique Zurich.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les sections 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les sections 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Conseils de prudence - Généraux :

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence - Prévention :

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

CLASSIDUR AQUASILIT -

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

CLASSIDUR AQUASILIT -

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- PVA (Alcool polyvinylique)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique : Liquide Visqueux.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	11.00 . Base faible.
Point/intervalle d'ébullition :	Non précisé.
Intervalle de point d'éclair :	Non concerné.
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité :	> 1
Hydrosolubilité :	Diluable.
Point/intervalle de fusion :	Non précisé.
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	Non précisé.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

CLASSIDUR AQUASILIT -

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- le gel

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO₂)

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée n'est disponible.

11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

